Les frères Bogdanov | Amine "l'Auvergnat" | Montebourg | Olivier Poivre d'Arvor | Roms | Sécurité en Sarkozie

A LA UNE

Carte d'Europe de la déchéance de nationalité

Par Rue89 | 02/08/2010 | 20H31

Partager:

Les propositions de Nicolas Sarkozy et Brice Hortefeux sont plus sévères que ce que prévoient la plupart des pays européens.

Le Président propose que « toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique » soit déchue de sa nationalité française.

Son ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux **veut étendre les possibilités de déchéance** « en cas d'excision, de traite d'êtres humains ou d'actes de délinquance grave ». Cette surenchère est inédite en Europe.

La plupart des pays européens possèdent un arsenal juridique assez équivalent en la matière. Et aucun pour être aussi extensif que Brice Hortefeux.

« Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité »

La **Convention de la nationalité du Conseil de l'Europe** (1997), ratifiée par vingt pays -la France n'en est que signataire- stipule :

> « Article 4. […] Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité.
>
> Article 5. […] Chaque Etat partie doit être guidé par le principe de la non-discrimination entre ses ressortissants, qu'ils soient ressortissants à la naissance ou aient acquis leur nationalité ultérieurement. »

Trahison, fraude, résidence permanente à l'étranger et adoption

La déchéance -retirer sa nationalité à un citoyen coupable d'actes déloyaux, la « perte de nationalité » étant une procédure active- est strictement encadrée en Europe. Les situations suivantes peuvent mener à la **perte** ou à la **déchéance** de sa nationalité :

- **l'abandon volontaire** de sa nationalité ;
- la **trahison**, l'atteinte à la sûreté de l'Etat ;
- l'interdiction dans certains pays d'avoir la **double nationalité** ;
- pour une personne naturalisée, la **résidence permanente à l'étranger** ;
- pour une personne naturalisée, la **fraude** lors de la procédure ;
- le **service militaire** ou l'occupation d'un poste de fonctionnaire à l'étranger ;
- pour un enfant, lorsque celui-ci acquiert la nationalité étrangère de l'un ou de ses deux **parents adoptifs**.

La carte suivante indique les particularités propres à chaque pays, selon les données de l'**European University Institute**.

Chargement en cours...

Afficher **Déchéances de nationalité** sur une carte plus grande

Le **Royaume-Uni** a connu le cas le plus récent de déchéance de nationalité. L'espionne russe Anna Chapman **a été déchue de sa nationalité** britannique à la fin du mois de juillet. Agée de 28 ans, la jeune femme a été renvoyée à Moscou. En 2003, c'est à l'imam islamiste Abou Hamza que le passeport britannique **a été retiré**.



1. Les frères Bogdanov exagèrent le succès de leur dernier livre
48287 VISITES 283 RÉACTIONS 54 VOTES

2. Roms : Sarkozy a peu de risques de perdre l'électorat catholique
27515 VISITES 269 RÉACTIONS 30 VOTES

En **Belgique**, la nationalité est retirée en cas de manquement grave aux devoirs de citoyen. Conformément à l'article 23 du code de la nationalité belge, elle n'affecte que les personnes ayant acquis la nationalité après leur naissance.

Organisée par le ministère public, la déchéance concerne notamment les personnes condamnées pour terrorisme. C'est le cas de Mohamed R'ha, Belge d'origine marocaine, **ex-détenu de la base Guantanamo**.

En **Suisse**, la citoyenneté peut être retirée aux citoyens de double nationalité dont la conduite porte atteinte aux intérêts et au renom du pays, en application de l'article 48 de la loi sur la nationalité. « Par exemple, dans les cas d'un criminel de guerre condamné » explique **le site du Département fédéral de police et justice**.

En mai , un homme originaire de Turquie **a été privé de sa nationalité** pour avoir menti lors de sa naturalisation par le tribunal administratif fédéral. Marié avec une Suisse depuis 26 ans, il se rendait quatre fois par an en Turquie où il avait une autre compagne. Dans ce cas, ce n'est pas tant la polygamie qui entraîne la perte de la nationalité -acquise par mariage- mais la fraude mise en œuvre lors de la procédure de naturalisation.

Au Pays-Bas, Geert Wilders vise les « criminels » musulmans

Aux **Pays Bas**, un amendement a été passé en juin par le ministre de la Justice Ernest Hirsch Ballin pour modifier la loi sur la nationalité néerlandaise. Cette révision redéfinit le retrait de la citoyenneté pour les personnes condamnées pour avoir nui aux intérêts de l'État. La nature des crimes et délits n'est pas explicitement évoquée, mais pourrait correspondre aux actes terroristes et aux atteintes contre la sécurité de l'État, comme l'indique l'Observatoire sur la citoyenneté des démocraties de l'Union européenne (**EUDO Citizenship**).

Prise à la discrétion du ministère de la Justice, la sanction s'applique uniquement aux personnes possédant une double nationalité, afin de limiter les cas d'apatrides. Le débat sur la nationalité est vif dans ce pays. **Geert Wilders**, leader de l'extrême droite, réclame le retrait de la nationalité néerlandaise aux « criminels » musulmans.

En Allemagne, le droit du sol remplace celui du sang

En vertu de l'article 16 de leur Constitution, les **Allemands**, même naturalisés, ne peuvent pas être déchus de leur nationalité sauf en cas d'atteinte grave à la sécurité du pays. Depuis le 1er janvier 2001, **le droit du sang est remplacé par le droit du sol**, c'est-à-dire qu'un enfant né sur le territoire allemand est allemand.

Toutefois la double nationalité, sauf accord avec d'autres pays, est interdite : 50 000 nouveaux Allemands ont été déchus de leur nouvelle citoyenneté pour n'avoir pas respecté cette règle.

En **France**, en décembre 2006, un homme poursuivi pour « association de malfaiteurs en vue de préparation d'actes terroristes » a été déchu de sa nationalité. En juin 2008, c'est un imam qui se voit retirer sa nationalité française et expulser suite à « des prêches jugés radicaux ou des comportements susceptibles d'attenter à la sécurité nationale ».

Dans tous les cas, aucun pays européen ne peut ordonner une déchéance si elle a pour résultat **l'apatridie**.

Zineb Dryef et **Céline Vigouroux**

A lire aussi sur Rue89 et sur Eco89
► **Mari polygame : qui peut être déchu de sa nationalité ?**
► **Déchéance de la nationalité : Sarkozy contredit Nicolas**

Ailleurs sur le Web
► **Convention européenne sur la nationalité, sur Conventions.int**
► **La déchéance de nationalité pays par pays, sur Eudo-citizenship.eu**

Partager:

EUROPE IDENTITÉ NATIONALE IMMIGRATION NATIONALITÉ FRANÇAISE NICOLAS SARKOZY
54167 visites **Version imprimable**

38 votes

4 COMMENTAIRES SELECTIONNES



Je suis effaré par la bêtise des commentaires que je lis ici.

Alors je pose et repose la question puisque personne ne me répond jamais :

Qu'est-ce que ça peut vous foutre que des délinquants soient expulsés et déchus de la nationalité ?

Qu'est-ce qu'il se passe dans votre crâne pour que vous en soyez arrivés à protester contre ces mesures qui ne visent que des délinquants?

Je répète : **Il s'agit de délinquants dangereux !**

Car à lire certains comm' mensongers qui ne font pas la différence, il ne s'agit pas de priver de la nationalité les étrangers honnêtes, mais bien ceux qui, d'une façon ou d'une autre, menacent clairement notre république et n'en partagent pas les valeurs !!

A savoir ça : http://lacurieusehistoiredumonde.l.a.pic.centerblog.net/cud04cyz.jpg

Ou ça : http://lyon.novopress.info/wp-content/uploads/2010/01/delinquance-300x274.jpg

Ou ça : http://donrim.unblog.fr/files/2008/06/islamiste.jpg

Ou vous vous battez pour que ces types restent Français au nom de Dieu sait quelle ineptie ?

Vous êtes complètement dingues !

VOIR LE COMMENTAIRE DANS SON CONTEXTE **36 VOTES**



De **manu2005**
La France tue en Afghanistan, en no... | 02H06 | 03/08/2010 |

C'est une histoire de démocratie, de droit de l'homme, de prévention (à l'opposé de "répression").
Un délinquant, ce n'est pas un animal.
Ça peut même être vous demain, en fonction de la loi.
C'est sans doute aussi une histoire de racisme.
Mais, c'est surtout de la poudre aux yeux pendant qu'on vous dépouille.

Enfin, et pour conclure : il y a déjà une loi qui à déjà prévu, depuis fort longtemps ce type de délits et les sanctions adaptées.
Renchérir, qui plus est de façon inapplicable, c'est prôner la double peine, spécialement pour les "non d'origine".
C'est raciste, anticonstitutionnel, inefficace, et même contre productif.

Mais encore une fois, le but n'est que de nous distraire... Et ça marche,

VOIR LE COMMENTAIRE DANS SON CONTEXTE **24 VOTES**



De **Cesco**
10H36 | 03/08/2010 |

je suis peut être dingue, mais pas forcément con

quand tu écris (je cite) "il ne s'agit pas de priver de la nationalité les étrangers honnêtes", va falloir que tu m'expliques comment un étranger peut être privé de nationalité, sauf à considérer que le fait d'acquérir la nationalité ne fait pas de toi un "vrai" français.
et ça m'en dit beaucoup plus sur toi que n'importe quelle tartuferie basée sur la délinquance bla bla bla

VOIR LE COMMENTAIRE DANS SON CONTEXTE **19 VOTES**



De **Deamon7**
Petit agité | 18H23 | 03/08/2010 |

Tiens c'est marrant pendant un instant j'ai cru que le Figaro avait repris la même carte que Rue89.

Mais en fait non.





Le gouvernement prend ses quartiers d'été

Réactions (88)



Après le conseil des ministres ce matin, Eric Woerth ira à Chamonix, Luc Chatel à Saint-Raphaël, François Baroin dans la Creuse... Petit tour d'horizon des différents lieux de villégiatures des ministres.

Et vous, trouverez-vous les 7 différences ?

VOIR LE COMMENTAIRE DANS SON CONTEXTE 2 VOTES

TOUS LES COMMENTAIRES »

À LA UNE


Sarkozy et le ramadan : une satire sur un blog devient info
Par Global Voices Online


Comment devenir millionnaire en luttant contre la corruption
Par Jean-François Lisée

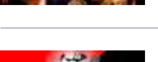

Papy Galinier, martyr de l'extrême droite qui embarrasse l'UMP
Par Christophe Payet

LE MEILLEUR DE Rue89


L'Agence France-Presse a-t-elle peur du pouvoir ?
Par Augustin Scalbert

Un appel du mouvement contre la disparition du point-virgule
Par Guillemette Faure


LeBonCoin.fr, ou le carton du vide-greniers en ligne
Par Augustin Scalbert


Diane Combes, institutrice, désobéissante et sanctionnée
Par Rémi Leroux


Comment je n'ai jamais pu interviewer un autonome
Par Chloé Leprince


37 mètres sous terre, ma visite du bunker de Staline à Samara
Par Jean-Pierre Thibaudat

LES SITES Rue89
- **Rue89**
- **Eco89**
- **Marseille89**

LES RUBRIQUES
- Monde
- Politique
- Société
- Hi-tech
- Médias
- Culture
- sports

LES BLOGS
- Dans le panier du manager
- Pierre-Louis Basse
- Confidentiels & Indiscrets
- Percy Kemp
- Ecrits d'outre-etang
- Restez assis les enfants !
- Panoreportage
- Arretsurimages.net | 9h15

INFORMATIONS PRATIQUES
- CGU (Conditions Générales d'Utilisation)
- Mentions légales
- FAQ (Foire Aux Questions)
- Publicité
- Contact
- Brioude référencement
- Mode d'emploi


Rue89

